

Madame, Monsieur,

Je vous espère tous, vous et vos proches, en bonne santé. Mes pensées accompagnent celles et ceux qui rencontrent des difficultés de santé, avec l'espoir de guérison et que les prestations versées grâce à notre mutuelle soient au plus proche des besoins.

Cette feuille d'information arrive, comme habituellement, dans la perspective de l'**Assemblée générale** de votre mutuelle. Elle aura lieu **le JEUDI 4 JUIN 2026 à 17 h**, à la maison diocésaine Cardinal Billé à Laval. Naturellement, **chaque adhérent est invité à y participer**. Depuis 2022, seul(e)s les délégué(e)s élu(e)s, qui ont été renouvelé(e)s ce printemps, pourront valider par leur vote les décisions prises par le conseil d'administration. Cette assemblée est un moment de rencontre, d'informations et de reconnaissance envers les personnes me secondant dans la gestion de votre mutuelle assurée entièrement bénévolement.

La Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires est effective depuis le 1^{er} mai.

Annoncée depuis longtemps, cette PSC s'applique donc depuis le 1^{er} mai à tous les enseignants de l'enseignement privé (qui ont un statut de droit public). Elle prévoit **un contrat collectif de complémentaire santé à adhésion obligatoire** auprès du groupement Mutuelle Générale de l'Éducation nationale (MGEN) - CNP Assurances.

Au moment de l'écriture de ces lignes, une centaine de nos adhérents ont fait les démarches d'affiliation à la MGEN et nous avons connaissance de leur résiliation auprès de la MEPCM. Un travail bénévole qui a pris beaucoup de temps, je tiens à remercier ici Marcel Gautier qui m'a bien secondé.

*Il reste cependant une cinquantaine d'adhérents de 62 ans et moins, donc concernés par la PSC qui n'ont pas fait de démarche. Il est **URGENT** que ces derniers envoient leur résiliation à la Mepcm avant le 31 mai pour obtenir le remboursement d'une cotisation qui a été prélevée en mai. (La Mepcm se charge de prévenir Harmonie Mutuelle).*

Infos

Ainsi, avec la mise en place de la PSC, la MEPCM se transforme en une **mutuelle santé réservée aux seuls retraités de l'Enseignement Catholique** (enseignants ou personnels OGEC).

Une crainte d'augmentation des cotisations ? Je ne le crois pas dans l'immédiat, les cotisations par tranche d'âge devraient équilibrer le montant des prestations de santé avec le montant des cotisations. Un point réel de la situation ne pourra se faire avant fin 2027. Avec Harmonie Mutuelle, nous serons attentifs à minimiser des hausses surtout dues à l'évolution des dépenses de santé et des charges imposées et reportées sur les mutuelles.

Pour 2025, au mois d'avril, nous avons rencontré la responsable Harmonie Mutuelle pour présenter le résultat technique de notre contrat santé qui présente globalement un P/C (prestations/cotisations) de 93,3%, un bon résultat qui montre que les cotisations suffisent pour le remboursement des frais de santé. Un taux de couverture moyen (sécurité sociale + complémentaire) de 86,7 % montre que le Mepcm est une complémentaire qui rembourse bien.

Avec les membres du conseil d'administration, je vous souhaite un bel été 2026.

Bernard BOUDIER, président de la MEPCM

Une gestion bénévole de la MEPCM : SIMPLIFIEZ NOUS LE TRAVAIL

Vous consultez des praticiens qui ne proposent pas le tiers-payant notamment pour les médecines complémentaires (ostéopathe, chiropracteur, étiologue, acupuncteur, pédicure, podologue). **Merci d'envoyer vos factures** pour la prise en charge prévue au contrat directement à : **Harmonie Mutuelle** 16 allée de Cambrai 53000 LAVAL (ou agence la plus proche) ou par internet avec l'application « **Harmonie & moi** » .

Par contre, **c'est à la MEPCM en priorité** (et non à Harmonie Mutuelle) que vous devez signaler tout changement dans votre **situation familiale ou administrative**. (Changement d'adressen de coordonnées bancaires, radiation d'un enfant, résiliation de contrat, décès)